

Économie

Aide publique au développement

Comment les fonds sont affectés

● En 2014, le Maroc a bénéficié de 21MMDH d'aides publiques au développement, majoritairement en provenance de France, des institutions de l'UE et d'Allemagne. L'essentiel des fonds a été affecté aux infrastructures à caractère économique et social.

En matière d'aide publique au développement, le Maroc est plutôt bien loti. En effet, les dernières statistiques de l'Organisation de développement et de coopération économique (OCDE) placent le Maroc en 7^e position des pays bénéficiaires sur le continent africain, derrière des pays aux revenus par habitant moins élevés. Le royaume a ainsi reçu en 2014 (dernière année incluse dans les statistiques de l'OCDE), l'équivalent de 21MMDH (2,25 MMUSD) d'aides publiques au développement (APD). Deux années plus tôt, le montant d'APD reçues se chiffrait à 14MMDH, soit une augmentation de 50% entre 2012 et 2014. Il est à noter que les dons « exceptionnels » des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ne sont pas comptabilisés comme APD dans les calculs de l'organisation. Contrairement au caractère ponctuel des dons octroyés par le CCG, les aides au développement ont un caractère relativement régulier, ce qui en fait une source de financement que le Maroc peut inclure dans la construction de son budget.

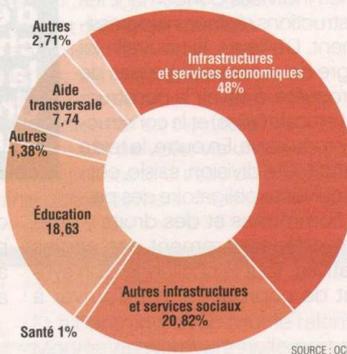
Les infrastructures d'abord

Il faut dire qu'en se penchant sur l'affectation des APD reçues, il ressort que le Maroc présente une particu-



larité frappante : près de la moitié (48%) de ces sources de financement se retrouve dans la rubrique « infrastructures et services économiques ». Du coup, les APD dont nous bénéficions sont d'une précieuse utilité pour soutenir l'investissement dans les infrastructures publiques. À titre d'illustration, le deuxième programme national de routes rurales prévoyant la remise en état ou la modernisation de 12.560 kilomètres de routes rurales affiche un coût global de 14MMDH, à comparer aux 10MMDH d'APD affectés à la rubrique « infrastructures et services économiques » en 2014. La seconde affectation est desti-

AFFECTATION DE L'APD REÇUE PAR LE MAROC (2014, EN %)



née à ce que l'OCDE appelle : « Autres infrastructures et services sociaux », qui capte 21% des APD perçues par le royaume. Vient en troisième position le domaine de l'éducation, qui a bénéficié en 2014 de près de 4MMDH, soit près de 19% des aides publiques captées par le Maroc alors que les aides transversales multisectorielles ont eu une part de 7,7% du total.

Les plus gros donateurs

Sur les 21MMDH d'APD perçus par le Maroc en 2014, près de 7,6MMDH ont été octroyés par l'État français, plaçant ainsi l'Hexagone à la tête des contributeurs. Viennent ensuite les institutions de

Contrairement au caractère ponctuel des dons octroyés par le CCG, les APD ont un caractère relativement régulier.

l'Union européenne avec une contribution de 5,5 MMDH, puis l'Allemagne avec des aides de 2,9MMDH, juste devant les Émirats arabes unis qui ont injecté près de 2,7MMDH en 2014. À eux seuls, ces trois pays donateurs sont derrière les deux tiers de l'APD dont a bénéficié le royaume en 2014. Viennent ensuite les États-Unis, le Fonds arabe, le Fonds d'investissement pour le climat, le Koweït et le Japon, avec des montants d'aide variant entre 1,5MMDH pour les USA et un milliard de dirhams pour le Japon, les contributions des autres donateurs cités étant comprises entre ces deux montants.

PAR **OTHMANE ZAKARIA**
o.zakaria@leseco.ma

Du mieux, mais encore loin du compte

Seuls six des 28 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, ont atteint l'objectif fixé par les Nations Unies consistant à maintenir un niveau d'APD supérieur ou égal à 0,7% du Revenu national brut. Si pour le Maroc ces aides sont précieuses, elles ne sont par bonheur pas aussi vitales pour d'autres pays. En effet, l'APD représente plus des deux tiers des financements extérieurs pour les pays les moins avancés et le CAD incite à plus utiliser l'APD comme un levier pour mobiliser les investissements privés et les recettes fiscales intérieures dans les pays pauvres. Le CAD souhaite également clarifier les règles selon lesquelles le coût de l'accueil des réfugiés serait compté dans l'APD. Comme l'affirme le président du CAD, Erik Solheim : « Nous devons garder à l'esprit que le meilleur moyen de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement et d'éviter des crises comme celle des migrants à l'avenir, c'est de maintenir la dynamique actuelle des apports d'aides, notamment vis-à-vis des pays les plus pauvres et les plus fragiles. Je suis heureux que la récente tendance à la baisse de l'APD soit renversée et que la plupart des pays ne dépense pas dans de grandes proportions leurs budgets pour l'accueil des réfugiés. »